

Zeitschrift: L'exploitée : organe des femmes travaillant dans les usines, les ateliers et les ménages
Band: 1 (1907-1908)
Heft: [9]
Rubrik: Dans les organisations

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le médecin accoucheur prend le mari en particulier : « Mon cher, je ne sais si nous pourrions sauver votre femme, en tout cas, si elle en revient ne lui faites plus d'enfants ou bien vous l'exposerez à une mort certaine ».

Et c'est tout... le brave paysan n'ose demander (s'il l'osait il serait du reste bien mal reçu) au bon docteur comment il faut s'y prendre pour ne pas « faire d'enfant à sa femme » sans se priver du reste. Sa femme se guérit, le pauvre homme jeûne quelque temps, hanté par la terrible menace de l'homme de l'art; mais hélas (qui lui jettera la pierre?) au bout de quelque temps sa femme est de nouveau enceinte et plus tard elle meurt en accouchant.

Ce cynique docteur n'est-il pas un véritable assassin? il savait le sort qui attendait la malheureuse femme si elle était encore fécondée, il connaît (et il pratique probablement) les moyens propres à empêcher la procréation tout en accomplissant l'acte de nature, et il ne les enseigne pas, préférant laisser mourir une mère de famille, lui qui pouvait empêcher la grossesse et ses tristes conséquences!

Ce morticole n'est-il pas un vulgaire assassin? N'est-il pas au moins coupable d'homicide par imprudence?

Mais non, en ce XX^e siècle, pour la fille-mère qui se fait avorter ou qui tue son enfant afin de ne pas le voir mourir de faim plus tard, la prison ou le bagne. Pour le docteur qui laisse mourir de pauvres femmes en refusant, par un criminel préjugé, de leur épargner une grossesse fatale, la richesse, les honneurs et les palmes académiques!

Misère de nous!! LÉON CHILLARBES.

(Extrait de *Régénération*, revue malthusienne, Paris, 27, rue de la Duée.)

DANS LES ORGANISATIONS

Syndicat des ouvrières sur cadrans.

Rapport sur le groupement des ouvriers et ouvrières travaillant sur le cadran. — Invité par le congrès des 23 et 24 novembre à Porrentruy, de fournir aux sections un rapport sur la façon dont pourraient être groupés tous les ouvriers et ouvrières travaillant aux cadrans émail et métal, nous soumettons à tous nos camarades les idées suivantes:

La nouvelle Fédération projetée pourrait très bien être constituée de cinq groupes se répartissant comme suit:

Premier groupe: Ouvriers émailleurs, peintres-décalqueurs (décalqueuses), dégrossisseurs et termineurs de cadrans.

Second groupe: Ouvrières crasseuses, pointeuses, perceuses, frappeuses de paillons, paillonneuses, limeuses.

Troisième groupe: Rapporteurs de secondes.

Quatrième groupe: Graveurs de plaques pour le décalage.

Cinquième groupe: Tous les ouvriers et ouvrières travaillant sur le cadran métal.

Au besoin, vu le petit nombre d'ouvriers occupés dans les troisième et quatrième groupes, ceux-ci pour-

raient très facilement être joints au premier groupe. Tous ces groupes seraient dirigés par un comité central de 7 membres, composé de 2 émailleurs, 2 peintres-décalqueurs, 1 rapporteur de secondes, 1 graveur de plaques acier et 1 ouvrier travaillant aux cadrans métal.

Chaque groupe aurait son comité et ses assemblées générales spéciales et par sections, mais pourrait au besoin être convoqués tous ensemble.

Le point le plus délicat et non le moins essentiel, ce sont les cotisations: elles pourraient être réparties de cette manière: Pour les groupes premier, troisième, quatrième et une fraction des ouvriers et ouvrières travaillant sur le cadran métal, suivant dans quelle partie ils travaillent, la cotisation mensuelle serait de fr. 1,50. Et pour les membres du deuxième groupe ainsi que pour celles non touchées par la cotisation citée plus haut, celle-ci serait de fr. 1 par mois.

Voilà, chers camarades, tracé dans ses grandes lignes, le projet de formation de notre nouvelle Fédération. Un programme de propagande sera établi sous peu, et une assemblée de délégués des différents groupes existant déjà sera convoquée incessamment par votre comité central, pour étudier la meilleure marche à suivre.

Salut fraternel.

LE COMITÉ CENTRAL.

Section de La Chaux-de-Fonds.

En prévision de l'avenir, le comité rappelle aux membres la décision de l'assemblée générale: les ouvrières travaillant à l'association (Le cadran), coopérative par actions, ont le droit d'y rester mais aucune de nos membres ne doit y aller jusqu'à ce qu'un arrangement soit intervenu.

La vérification de la caisse ayant lieu la 3^{me} semaine de janvier, les membres en retard sont priées de faire le nécessaire pour être à jour à cette date.

LE COMITÉ.

AU DEHORS

La Suffragiste vient de paraître. C'est un journal quatre fois plus grand que l'*Exploitée*, 2 fr. par an, 1 fr. pour 6 mois, 10 cent. le numéro.

Ce nouveau journal se propose l'affranchissement moral, religieux, politique et économique de la femme. Il est rédigé par la doctoresse *Madeleine Pelletier*, à laquelle il faut s'adresser pour le recevoir (62, rue Darnémont, Paris XVIII^e).

C'est un journal *féministe* (non spécialement prolétaire), défendant les *femmes de toutes les classes*, un journal de lutte comprenant *l'ensemble des femmes* comme classe sociale.

Le journal est très intéressant — nous aurons l'occasion de le combattre.

Boîte aux lettres de la rédaction.

J'aurais dû prévoir, chères camarades, qu'à mes quelques lignes concernant les moyens anticonceptionnels il y aurait tant de réponses et de demandes.

D'abord j'ai essayé de répondre à chaque lettre qui arrivait, mais après deux jours j'ai dû y renoncer, et au lieu d'écrire 200 lettres presque identiques je fais imprimer une lettre commune qui sera envoyée sous enveloppe fermée à toutes celles d'entre vous qui attendent une réponse.

Je vous prie donc, chères camarades, de patienter encore quelques jours.

Salutations bien cordiales.

M. F.

Lausanne (Etraz 23). — Imprimerie des Unions ouvrières, à base communiste.